

AVIS D'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE « TRANSPORT LAGUNAIRE »

SECTION I AUTORITE CONTRACTANTE							
Autorité contractante	Nom Officiel : Etat de la République de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministère des Transports						
Adresse et coordonnées	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">Ville : Abidjan</td> <td>Téléphone : 20344857/ 20344858</td> </tr> <tr> <td>Adresse géographique : Plateau Immeuble Sciam 8^{ème} étage</td> <td>Fax : 20344854</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Courrier électronique : ministere.transport@egouv.ci</td> </tr> </table>	Ville : Abidjan	Téléphone : 20344857/ 20344858	Adresse géographique : Plateau Immeuble Sciam 8 ^{ème} étage	Fax : 20344854		Courrier électronique : ministere.transport@egouv.ci
Ville : Abidjan	Téléphone : 20344857/ 20344858						
Adresse géographique : Plateau Immeuble Sciam 8 ^{ème} étage	Fax : 20344854						
	Courrier électronique : ministere.transport@egouv.ci						
Nature de l'Autorité Contractante	Etat						
SECTION II OBJET DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE							
Intitulé du partenariat	Concession pour la conception, le financement, la réalisation, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de transport lagunaire et l'exploitation d'un réseau de transport public par bateaux-bus sur le plan d'eau lagunaire						
Texte de base	Décret n°2012-1151 du 19 décembre 2012 relatif aux contrats de partenariats public-privé						
Objectifs du projet	Développer, accroître et diversifier les infrastructures de transport lagunaire, pour promouvoir les activités de transport lagunaire urbain et fluidifier le trafic routier et assurer la valorisation du potentiel touristique des rives, baies et berges des plans d'eau du District d'Abidjan et de ses environs.						
Localisation du projet	Abidjan						
Description du projet	Le partenaire privé a en charge la conception, le financement, la construction, l'exploitation de gares lagunaires et l'acquisition et la mise en circulation de bateaux bus pour l'exploitation de lignes de transport lagunaire.						
Coût du projet	282 000 000 000 FCFA avec le contrat de STL						
SECTION III PROCEDURE							
Procédure de passation	Proposition spontanée						
Avis légaux	Avis de non objection du CNP-PPP : 1 ^{er} septembre 2014 Autorisation du Ministre du Budget : N/D						
Candidat retenu	Nom : Compagnie Ivoirienne des Transports SA (CI-TRANS) Adresse et contact : Abidjan, II-Plateaux, 16 BP 376 Abidjan 16, Téléphone : 20320676 Télécopie : 20320363 Représentée par M. Zoumana BAKAYOKO, Président Directeur Général Nationalité : Ivoirienne						

Procédures de recours	Néant
SECTION IV CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION DE DELEGATION	
Durée du contrat	Vingt-cinq (25) années
Périmètre d'activités	Conception, financement, aménagement et exploitation
Engagements des parties	<input type="checkbox"/> Engagements principaux du partenaire privé : - respecter les obligations mises à sa charge et accomplir ses missions à ses frais, risques et périls sans garantie ou participation de l'Autorité Concédante - payer la redevance de concession <input type="checkbox"/> Engagements principaux de l'Autorité Contractante : -garantir une égalité de traitement entre les partenaires opérant sur le Périmètre Concédé et le Plan d'Eau - faire respecter l'exclusivité des Activités Concédées au Concessionnaire : droit de jouissance paisible et d'occupation exclusive sur l'ensemble du Périmètre Concédé à compter de la date de mise à disposition. -reconnaitre au Délégué une entière liberté de gestion
Répartition envisagée des investissements	<input type="checkbox"/> Investissement privé : tous les investissements <input type="checkbox"/> Investissement public : N/A
Modalités de rémunération	<input type="checkbox"/> Usagers et Clients
Avantages spécifiques	<input type="checkbox"/> Code des Investissements assoupli
SECTION V ATTRIBUTION DE LA CONVENTION DE DELEGATION	
Partenaire en charge de l'exécution du projet	Nom : CI-TRANS Adresse et contact : Abidjan, II-Plateaux, 16 BP 376 Abidjan 16, Téléphone : 20320676 Télécopie : 20320363 représentée par M. Zoumana BAKAYOKO, Président Directeur Général
Date d'approbation du contrat	<input type="checkbox"/> Signature : 26 janvier 2015 <input type="checkbox"/> Approbation par décret : n° 2015-70 du 04 février 2015
Conditions suspensives à l'entrée en vigueur	<input type="checkbox"/> Notification au Concessionnaire des approbations requises au titre de la loi
Date d'entrée en vigueur	N/D